



ma femme na plus aucun droit sur sa fille et veut la voir

Par **dgedge8313**, le **04/08/2010 à 19:27**

bonjour,j ai un gros problème.ma femme a une fille avec son ex mais na plus aucun droit sur la petite car elle c est pas présenté au jugement.cela a cause de sa mère qui a récupairé la convocation la signier et ne lui a pas dit.elle tien a sa fille et veux la voire malgré tous,mé sété une relation conflictuieuse avec son ex et très compliqué.donc elle a été voir sa fille ché son ex et lui a demandé si elle pouvé la voir le week end malgré sa non présence au jugement et lui a expliqué pourquoi.il lui a dit oui,mé a une condition,céte condition et quel doit retourné habité dans le vaucluse alors con habite dans le var,et il lui a aussi dit quel devais habité seule si non il lui donneré pas.ha t il le droit de maintérdire d habité avec ma femme pour quel puisse la voir.sachen quel na plus aucun droit et que si y veux il le lui donne pas.merci de vaus réponse davence!j ai vraiment besoin daide

Par **Laure11**, le **05/08/2010 à 09:29**

Bonjour,

Pourquoi votre épouse (si vous êtes mariés) n'a t'elle pas fait appel de la décision du JAF ?

Qu'elle contacte un avocat.